



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT  
DU PARC FERROVIAIRE DEPARTEMENTAL DE LALUQUE**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à une mise à jour de l'étude d'impact acoustique dans le cadre du projet  
de parc industriel et logistique ferroviaire de Laluque**

**Le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement du parc ferroviaire départemental de Laluque,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 18 février 2022 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat d'études attribué le 13 février 2017 à la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'un programme d'études préalables à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation de la première phase du parc industriel et logistique ferroviaire de Laluque, ensemble ses avenants,

VU la proposition de la SATEL en date du 25 septembre 2025,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
  - **Attributaire :** SAS GANTHA – 12 Boulevard Chasseigne – 86000 POITIERS
  - **Nature des prestations confiées :** mise à jour de l'étude d'impact acoustique comprenant notamment la modélisation de l'état projeté avec les nouvelles données de trafic et la mise à jour du rapport.
  - **Montant :** 2 350,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le 29 SEP. 2025

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE